



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Résolution du Comité Exécutif, Toronto, Canada, 3-5 et 8 Juin 2018

“Brexit et Brevets Européens à effet unitaire”

La **FICPI**, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à Toronto au Canada, du 3 au 5 et 8 Juin 2018, a adopté la résolution suivante:

Relevant l’incertitude générée pour les utilisateurs des systèmes de PI de l’Union Européenne par la perspective de la sortie du Royaume-Uni de l’Union Européenne ;

Notant les avancées considérables vers la ratification de l’Accord pour une Juridiction Unifiée des Brevets (2013/C 175/01) qui permettrait la mise en œuvre des Règlements (UE) No 1257/2012 and No 1260/2012 instituant la Protection par Brevet Unitaire ;

Observant cependant les propositions concernant le traitement des droits de Propriété Intellectuelle décrites au Titre IV du Projet d’Accord de Retrait entre le Royaume-Uni et l’Union Européenne des 27 ;

Note avec préoccupation que les Brevets Européens à effet unitaire ne sont pas mentionnés dans le Projet d’Accord de Retrait, ce qui renforce l’incertitude autour de la mise en œuvre de la Protection par Brevet Unitaire ;

Demande instamment au Royaume-Uni et à l’Union Européenne des 27 de s’entendre pour que le propriétaire d’un Brevet Européen à effet unitaire à la fin de la période de transition devienne propriétaire d’un Brevet Européen équivalent validé au Royaume-Uni.

[Fin du document]